

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



495401

Dénomination : A.P.F VOLAILLES

n° de gestion : 1983B70131

n° d'identification : 328 540 026

n° de dépôt : A2011/005267

Date du dépôt : 05/09/2011

Pièce : statuts mis à jour du 01/08/2011

83 B70131

A5257

Enregistré à : SIE DE VALENCE SUD - POLE ENREGISTREMENT
 Le 19/08/2011 Bordereau n°2011/1 648 Case n°5
 Ext 6715
 Enregistrement : 375 € Pénalités :
 Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
 Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
 L'Agent : Michèle ASTIER

DÉPOSÉ AU
 DE COMMERCE

- 5 SEP. 2011

A.P.F. VOLAILLES
 Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 13 263 euros
 Siège Social : ZA DE L'ETANG
 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

RCS ROMANS 328 540 026

PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,

Le premier août,

Monsieur LORES PIEDRA Ignacio agissant en qualité de Gérant de la Société APF désignée.

Après avoir rappelé ce qui suit :

1) Aux termes d'une délibération en date du 8 juin 2011, la collectivité des associés :

- a décidé de réduire le capital social de 13 263 euros à 9 605 euros par voie de rachat de 40 parts sociales de 91,47 euros chacune, moyennant un prix unitaire de 970 euros ;

- a décidé que seules seront rachetées les 20 parts appartenant à Monsieur CADET René ainsi que les 20 parts appartenant à Madame CADET Eliette ;

- a modifié, sous la condition de la réalisation définitive de ladite réduction du capital, les articles VI et VII des statuts ;

- a conféré tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de réaliser cette opération de réduction de capital et de rachat des parts.

2) Cette décision a fait l'objet d'une insertion publiée dans le journal d'annonces légales « Journal du Diois » en date du 17 juin 2011.

3) Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération susvisée ont été déposés le 16 juin 2011 au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

4) A la date du 25 juillet 2011, soit à l'expiration du délai d'un mois prévu à l'article R.223-35 du Code de Commerce, aucune opposition n'a été signifiée à la Société.

A procédé aux constatations suivantes :

1 - Rachat de parts - Annulation des parts - Paiement du prix

Aux termes de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011 approuvée à l'unanimité des associés, seules 40 parts détenues par Monsieur CADET René pour 20 parts et Madame CADET Eliette pour 20 parts, ont fait l'objet d'un rachat.

Le prix de rachat total de 38 800 euros déduction faite des contributions sociales (CSG, CRDS, Prélèvements sociaux) prélevées à la source pour un montant de 4 322 euros, soit un montant net de 34 478 euros, a été payé aux cédants qui en ont consenti bonne et valable quittance.

IL

En conséquence, ces 40 parts rachetées sont annulées à compter de ce jour et, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire visée dans l'exposé préalable, le capital social est réduit de la somme de 3 658 euros et est ainsi ramené de 13 263 euros à 9 605 euros.

2 - Modification des statuts

En conséquence du caractère définitif de la réduction de capital qui précède, les articles VI et VII des statuts sont définitivement modifiés comme suit :

ARTICLE VI - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

- Lors de la constitution de la Société, il a été apporté la somme de 3 048,98 €uros, en numéraire.
- Par décision du 20 mai 1987, le capital a été porté à 7 622,45 €uros par voie de création de 300 parts nouvelles.
- Aux termes d'une assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juillet 1999, le capital social a été réduit d'une somme de 3 811,23 €uros pour être ramené à 3 811,23 €uros puis augmenté d'une somme de 19 056,13 €uros, par voie de capitalisation de réserves, pour être porté à 22 867,35 €uros.
- Aux termes d'un acte reçu par Me ROLLAND, notaire à Chabeuil, le 11 octobre 2000 enregistré à Valence Nord, le 2 novembre 2000 folio 88 bordereau 625/2, Monsieur CADET René et Madame ROUMEZIN Eliette, son épouse, demeurant ensemble à MONTELIER (Drôme), 34 avenue du Vercors, ont fait donation entre vifs à titre de partage anticipé, à leurs enfants notamment de QUATRE VINGT CINQ PARTS (85 parts) portant les n° 21 à 105 détenues par Monsieur CADET René, chacune de 91,47 €uros de valeur nominale, entièrement libérées, appartenant aux donateurs dans ladite Société.
Audit, acte, Monsieur CADET Thierry Marc, directeur commercial, demeurant à ALLAN (Drôme), né à VALENCE (Drôme), le 26 mai 1963 a été attributaire de soixante quinze parts portant les numéros 31 à 105, et Madame CADET Annick Odette, épouse de Monsieur LORES PIEDRA Ignacio, avec lequel elle demeure à MONTELIER (Drôme), 34, avenue du Vercors a été attributaire des dix parts sociales portant les numéros 21 à 30.
- Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2006, le capital social a été réduit d'une somme de 9 604,35 €uros pour être ramené à 13 263 €uros.
- Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011, le capital social a été réduit d'une somme de 3 658 €uros pour être ramené à 9 605 €uros.

ARTICLE VII - CAPITAL

Le capital social est fixé à neuf mille six cent cinq (9 605) euros, divisé en cent cinq (105) parts de 91,47 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 105 et réparties entre les associés en proportion de leurs droits respectifs, savoir :

A Monsieur LORES PIEDRA Ignacio
à concurrence de
portant les n° 1 à 95

95 parts sociales

A Madame LORES PIEDRA Annick
à concurrence de
portant les n° 96 à 105

10 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social

105 parts sociales

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Gérance.

